

## 14/02/25 - Interview de Gregory Martin, consultant auprès de PIM Recycling

 « La Responsabilité Élargie du Producteur représente une opportunité de transformation majeure » 

Nous discutons, en ce début d'année, avec notre consultant, Gregory Martin, directeur de Mautopia, agence de transition écologique. Il aborde les enjeux autour de l'adoption de mode de production plus responsables.

### Comment l'Île Maurice accélère sa transition vers l'économie circulaire ?

L'Île Maurice démontre une ambition forte en matière d'économie circulaire avec un objectif clair : réduire de 70% l'enfouissement des déchets d'ici 2030-2033. Mais comment le pays compte-t-il y parvenir ? La réponse s'articule autour d'une approche globale et structurée qui repose sur trois piliers majeurs :

Premièrement, un cadre réglementaire robuste avec la nouvelle loi « Waste Management & Resource Recovery » entrée en vigueur en août 2024. Celle-ci s'accompagne de huit réglementations en préparation, couvrant des aspects essentiels comme le tri à la source, la responsabilité élargie du producteur pour les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) et les plastiques PET, ou l'encadrement des acteurs de l'écosystème (recycleurs, collecteurs...).

Deuxièmement, des infrastructures concrètes avec le déploiement de deux centres de tri et de compostage d'une capacité de 130 000 tonnes chacun. La modernisation des stations de transfert et la distribution de poubelles de tri aux ménages viennent compléter ce dispositif opérationnel.

Enfin, un écosystème favorable au développement de l'économie circulaire, qui se manifeste à travers plusieurs initiatives : une feuille de route dédiée depuis 2023, un accompagnement de la symbiose industrielle par le Ministère de l'Industrie puis par l'AMM, le financement de projets innovants via le MRIC.

Cette dynamique s'inscrit également dans une perspective régionale, notamment à travers la Commission Mixte Maurice - Réunion, démontrant la volonté de Maurice de jouer un rôle moteur dans la transition écologique de la région.

 Quelles seront les nouvelles obligations de tri et de gestion des déchets pour les entreprises à Maurice ?


La nouvelle réglementation mauricienne imposera sous peu aux commerces et industries des obligations précises en matière de gestion des déchets. Voici ce que cela signifie concrètement pour les entreprises :

La responsabilité est au cœur de cette réglementation : chaque entreprise devra mettre en place, un système complet de gestion des déchets incluant le tri, le stockage, le transport et surtout de s'assurer de la bonne fin de vie de ces flux.

Pour l'évacuation des déchets, les émetteurs (entreprises, industries, hôtels...) doivent organiser et financer deux circuits distincts :

- Les déchets recyclables doivent être acheminés vers une installation de gestion des recyclables (massifieur) ou vers un recycleur agréé par le Ministère ;
- Les déchets résiduels doivent être transportés vers la station de transfert ou le site d'enfouissement de Mare Chicose le plus proche.

Pour les ménages, le tri deviendra également une obligation avec trois flux distincts : les déchets organiques, recyclables (papier, carton, plastiques...) et résiduels. L'Etat prendra en charge, grâce aux impôts, la collecte et le traitement des déchets ménagers.

 **Si cela se concrétise, l'on évoluera bel et bien dans un nouveau paradigme : celui de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP). Mais que signifie concrètement ce principe pour les producteurs locaux ?**

C'est vrai, les producteurs et les industriels mauriciens sont désormais appelés à repenser fondamentalement leur rôle et leur impact sur l'environnement. Si la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) peut sembler être une contrainte, elle représente en réalité une opportunité de transformation majeure. C'est un changement de paradigme majeur dans la gestion des déchets à Maurice. Elle s'inscrit comme une extension directe du principe du pollueur-payeur, en faisant porter aux producteurs et aux consommateurs la responsabilité de leurs produits et de leur consommation tout au long de leur cycle de vie, y compris - et c'est là toute la nouveauté - lorsqu'ils deviennent des déchets.

Concrètement, cette responsabilité se traduit par la prise en charge de l'ensemble de la chaîne de traitement : depuis la collecte jusqu'à sa nouvelle vie. Cela en passant par le prétraitement, le tri, le démantèlement, la dépollution, la réutilisation et la valorisation (qu'elle soit sous forme de recyclage ou de récupération d'énergie). Tout cela est rendu possible par l'éco participation incorporée dans le prix de vente des biens. Ce montant collecté permettra de financer l'ensemble de la chaîne.

La REP s'affirme comme un véritable outil au service de l'économie circulaire. Elle incite les producteurs à repenser la conception de leurs produits pour faciliter leur recyclage et réduire leur impact environnemental. L'éco-participation est ainsi réduite.

Mais rien de nouveau pour le pays car certains industriels et commerçants ont déjà déployé certaines prémices de la REP. Ce qui devrait donc faciliter l'entrée en opération des futures réglementations.

### **Comment PIM Recycling accompagne les entreprises mauriciennes dans leur transition vers une gestion responsable des déchets plastiques ?**

Face aux nouvelles obligations réglementaires en matière de gestion des déchets, PIM Recycling se positionne comme un partenaire industriel clé pour les entreprises mauriciennes. Cette nouvelle entité du groupe PIM Limited apporte une solution concrète et locale au défi du recyclage plastique.

Avec une capacité de traitement de trois tonnes de déchets par jour et un objectif ambitieux de 800 tonnes d'ici 2026, PIM Recycling dispose des infrastructures nécessaires pour accompagner efficacement les entreprises dans leurs obligations de tri et de valorisation. Sa solution industrielle est spécialement conçue pour traiter les déchets plastiques faiblement contaminés, répondant ainsi aux besoins spécifiques d'un large éventail d'acteurs : hôteliers, industriels, producteurs, centres commerciaux et collectivités.

L'engagement de PIM dans l'économie circulaire ne date pas d'hier. Depuis 2016, l'entreprise a engagé sa transition avec une révision de son business model en abandonnant certaines lignes de produits et en développant des gammes fabriquées à partir de matières recyclées. Sa signature « Rethinking plastics in a changing world » témoigne de sa volonté d'innovation et d'adaptation aux enjeux environnementaux actuels.

Plus qu'un simple prestataire, PIM Recycling agit comme un véritable catalyseur du changement. En témoigne son initiative de mutualisation d'un camion de collecte avec Sofap, Maurilait et Green Impact en 2025, démontrant sa capacité à créer des synergies industrielles efficaces.